

La Présidente

A l'attention des pharmaciens

Paris, le 10 juillet 2014

Cher confrère,

Présentant ce jour la feuille de route de son ministère pour le redressement économique de la France, le ministre Arnaud MONTEBOURG a déclaré vouloir s'attaquer à toutes les professions en situation de monopole. Il considère qu'elles captent une partie du pouvoir d'achat des Français. Professions juridiques, judiciaires et professions de santé ont été tour à tour évoquées sans que les pharmaciens ne soient cités.

« Ce sera la bataille des Modernes contre les Anciens, la bataille de l'audace contre le conformisme ». Il est fait une présentation négative des professions réglementées. Pire, leurs monopoles leur permettraient de « voler » en toute impunité l'argent des Français ! Ce discours démagogique n'a pour finalité que d'instaurer une défiance à l'égard de ces professions pour mieux justifier des réformes.

C'est oublier un peu rapidement que les fondements mêmes des monopoles, instaurés par le législateur, constituent des devoirs à la charge des professionnels. Les règles des professions réglementées ne sont évidemment pas là pour protéger les professionnels mais au contraire élaborées en faveur de l'usager et de l'intérêt général de la société.

De plus la désuétude présentée ne correspond en rien à la réalité de la pharmacie d'aujourd'hui. Les pharmaciens innovent et ont pris depuis bien longtemps le virage de l'ère numérique.

Ils sont placés au cœur de l'innovation avec le tiers-payant, le Dossier pharmaceutique ou encore l'utilisation d'Internet. Ils sont des acteurs majeurs des économies de santé par les médicaments génériques, ils sont au cœur des biotechnologies, des nanotechnologies, de la médecine personnalisée et prédictive, des thérapies géniques et de la télémédecine.

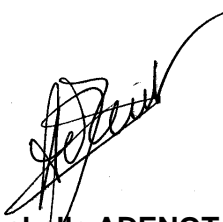
En matière de médicaments non remboursés, les pharmacies françaises sont parmi les moins chères d'Europe, ce qui veut dire que les pharmaciens sont respectueux du pouvoir d'achat des Français.

Je ne doute pas que demain, pour améliorer la prise en charge des Français, vous contribuerez activement aux orientations stratégiques du projet de loi de santé voulue par la ministre Marisol Touraine, pour prévenir et faciliter la structuration territoriale des soins primaires.

L'Ordre n'acceptera pas de voir brocarder la profession. Il en défendra pied à pied l'honneur si elle était injustement stigmatisée. Dans les mois qui s'annoncent, notre vigilance n'aura d'égale que notre détermination à combattre les idées reçues et faire droit à ce qui n'est autre que les missions de service public des pharmaciens.

Je m'y engage à vos côtés.

Bien confraternellement.



Isabelle ADENOT